

CGV service « Arno-figurines »

GÉNÉRALITÉS

Le client faisant appel aux services de « Arno-figurines », service de « Arno-illustrations », SIRET n°889027105400011, domicilié au 28 rue Raymond Lefevre, 93190 Livry Gargan, qu'il soit un professionnel ou un particulier, reconnaît être majeur et avoir pris connaissance et accepté sans réserve les conditions générales de vente suivantes (qu'il peut consulter simplement, librement et à tout moment en ligne ou fournies avec devis), ainsi que les mises en garde énoncées dans l'Extrait de la loi n° 57-298 du 11 mars 1957 sur la propriété artistique (J.O. du 14 mars 1957) des droits des auteurs concernant les lois de la propriété intellectuelle.

1- « Arno-figurines » est un service de « Arno-illustrations », qui propose ses services de peinture de figurine, de création et réalisation de scénettes, diorama et autres vignettes .

2- « Arno-figurines » et « Arno-illustrations » se réservent le droit de modifier ses conditions générales de vente, ses formules et ses tarifs à tout moment et ce sans préavis. Ces modifications n'auront alors aucune incidence sur les commandes en cours.

3- « Arno-figurines » se réserve le droit de refuser la création, le développement, l'intégration et la mise en ligne de tout contenu raciste, diffamant, insultant, xénophobe ou extrémiste et, plus généralement, de toute donnée allant à l'encontre des lois en vigueur sur le territoire Français.

L'ENGAGEMENT ET RESPONSABILITÉ DES 2 PARTIES

4- Le Client et « Arno-figurines » s'engagent à collaborer de manière efficace et active afin d'assurer la réalisation du contrat dans de bonnes conditions. Tout deux s'engagent à communiquer de manière bienveillante et efficace durant tout le processus de création.

RESPONSABILITÉ DU CLIENT

5- -le Client est tenu de s'être informé ou de s'informer des conditions particulières concernant les prestations et d'avoir lu et accepté pleinement le devis proposé à la commande de prestation. A la commande il est considéré comme l'avoir fait et pleinement accepté les conditions.

6- Le Client s'engage à rester joignable et à maintenir un numéro de téléphone, une adresse e-mail et une adresse postale valides.

7- Pour toute prestation, le Client s'engage à fournir les informations nécessaires à son projet dans leur intégralité et ceci avant le début des travaux. Par exemple, schéma de couleur, nombre de têtes nues et casquées dans une unités et autres options possibles, etc...

8- Si le Client n'a pas transmis les informations nécessaires avant ou en même temps que la signature du devis, il disposera de 10 jours à compter de l'envoi du devis signé pour transmettre les

les informations nécessaire à « Arno-figurines » pour la création par mail ou courrier(cachet de la poste faisant foi). Dans le cas où les informations nécessaire n'auraient pas été fournis ou seraient insuffisants une fois ce délai de 10 jours écoulé, « Arno-figurines » proposera au client un report du projet en fonction de son planning, qui pourra intervenir dans les semaines, comme dans les mois suivants, en fonction des disponibilités de « Arno-figurines » et ce dans une limite de 2 mois.

9– Le Client s'engage à fournir à « Arno-figurines », sous un délai 15 (quinze) jours ouvrés après la date de l'acceptation du devis, l'intégralité des éléments (figurines et autres) nécessaires à la réalisation du devis validé par le client. Si dans ce délai le client n'a pas été en mesure de fournir les contenus, ou si « Arno-figurines » pas en mesure de reporter le projet dans un délai inférieur à 3 mois car son planning est complet, « Arno-figurines » mettra fin au contrat. L'acompte de début de projet versé par le client lors de la signature du devis ne sera pas restitué et aucun remboursement ne pourra être réclamé à « Arno-figurines » par le client.

10– Le Client ou ses représentants sont responsables des retours et validations des étapes de la production. Ils s'engagent donc à être impliqués et réactifs afin de permettre le bon déroulement du projet. Tout délai d'approbation trop long entraînera une révision de la date de livraison. « Arno-figurines » ne sera en aucun cas tenue responsable de délais occasionnés par les processus de supervision et d'approbation du client.

11– Le Client est responsable de l'exactitude des informations fournies à « Arno-figurines ». « Arno-figurines » ne pourra être tenu en aucun cas pour responsable de toutes erreurs, ou préjudices subies par le client, suite à des informations fausses ou des erreurs de la part du Client. Aucun remboursement ne pourra être envisagé.

12– Si le Client ne donne plus de nouvelles au bout d'une semaine et ce après 2 relances par email de la part de « Arno-figurines », celle-ci considérait que le client ne souhaite plus terminer le projet. « Arno-figurines » enverra alors une facture au Client correspondant au prorata de l'avancement de la production. « Arno-figurines » restera entièrement et pleinement propriétaire de la prestation réalisée et des éléments matériels envoyés par le Client pour la réalisation de sa prestation (figurines et autres), ce, jusqu'au règlement final de la prestation, y compris frais de livraisons.

13– Dans le cadre de toute prestation graphique, Print ou Web, le Client assume pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels et iconographiques figurant dans la réalisation livrée par «Arno-illustrations», tout comme l'exploitation qui en sera faite, et notamment de la conformité de cette dernière avec les réglementations en vigueur.

14– Le Client assume également être le propriétaire des droits fournis par lui à « Arno-figurines » dans le cadre de sa mission, et garantit « Arno-figurines » contre toute plainte tierce relative à la violation des droits de ses éléments.

RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE : « Arno-figurines »

15– « Arno-figurines » garantit que les créations sont juridiquement disponibles pour les utilisations prévues au titre du contrat.

16– « Arno-figurines » s'engage à concevoir la prestation conformément au devis accepté par le client en y apportant toute la qualité, le soin et le professionnalisme nécessaires.

17– « Arno-figurines » s'engage à informer de manière régulière le Client de l'avancée de la réalisation du projet et ce, notamment, au travers de validations soumises au Client si demandé, et à

respecter au mieux le délai annoncé à la signature du contrat.

18– Dans le cas d’une destruction ou endommagement des éléments fournis par le client (figurines et autres) lors du transport aller, et retour de la prestation terminée , et prolongement du délai des contrats en cours, la responsabilité de « Arno-figurines » sera entièrement désengagée.

Seule la responsabilité du transporteur est engagée. « Arno-figurines » recommande fortement la commande d'envois avec assurance. « Arno-figurines » rend même obligatoire son utilisation pour des retours de réalisation à son Client à partir de 100 Euros de devis.

19-De même, si destruction, dégradation, vol des éléments fournis par le client (figurines et autres) se produisait sur les lieux de réalisation de prestation de « Arno-figurines », dans une situation indépendante de sa volonté, la responsabilité de « Arno-figurines » sera entièrement désengagée.

DEVIS

20– La prestation de mise en oeuvre comprend ce qui est explicitement listé dans le descriptif de l’oeuvre. De façon corollaire, elle ne comprend pas ce qui n’est pas décrit dans ce même champ. Si, au cours de la création, le client souhaite ajouter des éléments au projet, un nouveau devis sera être établi en fonction des services supplémentaires souhaités. Ces services interviendront alors aux mêmes conditions que celles de la commande initiale.

21– Le devis ou bon de commande est effectué gratuitement par « Arno-figurines » et demeure valable durant trente (30) jours à compter de sa date d’émission. Passé ce délais « Arno-figurines » se réserve le droit de modifier le prix. Les prix convenus verbalement n’engagent « Arno-figurines » que si ils sont été validés par un devis écrit ou par mail.

22– Les tarifs sont affichés HT. et s’entendent en euros pour les entreprises, collectivités, associations et TTC pour les particuliers.

23– La TVA est non applicable selon l’article 293B des conditions générales des Impôts.

24– Pour toutes les prestations, un acompte de 50% est du à la commande, accompagné des devis et CGV signés par le client avec la mention “bon pour accord”, par mail, courrier ou main propre, et ce avant le début de toute prestation.

25-Le règlement final doit intervenir avant envois ou remise en main propre de « Arno-figurines » au Client.

26– Une fois validé par le Client, le devis a valeur de contrat et engage les deux parties.

RÉALISATION DES TRAVAUX

27– La prestation de « Arno-figurines » comprend la liste précise des travaux et éléments mentionnés dans le devis et approuvé par le Client au début du contrat, toute modification ultérieure ou ajout apporté au devis de départ devra être approuvée par « Arno-figurines » et fera l’objet d’une nouvelle facturation. Ces modifications pourront donner lieu à un délais de livraison supplémentaire.

28– Les délais ou dates de livraison, qu’ils soient fermes ou non, doivent être stipulés par écrit dès

la réalisation du devis. Dans le cas contraire « Arno-figurines » ne saurait être responsable d'un délai imposé par le Client et non accepté par lui.

29– Dans le cas d'un retard occasionné par des modifications de la part du Client ou des problèmes liés à des produits tiers (rupture de stock de matériel de peinture, allongement des délais de livraisons non prévus, grèves etc...) le délai ou la date de livraison se verront repoussés en conséquence. « Arno-figurines » ne peut être tenu responsable du non-respect des délais dans tous les cas de force majeure, tels que coupure de distribution électrique et autres éléments qui ne sont pas directement de son fait. Dans le cas de rupture de stock, « Arno-figurines » s'engage à en informer le Client et lui proposer une solution de substitution, si les délais s'allongent au delà de trois jours et si le Client le souhaite.

30–« Arno-figurines » ne peut être tenu pour responsable d'allongement de délais ou d'annulation de contrat suite à des incidents de la vie comme maladie, accident, fracture, hospitalisation non prévue ou autres.« Arno-figurines » s'engage, si cela lui est possible par son état de santé, d'en avertir le Client et lui faire une proposition à l'amiable qui conviendrait aux deux parties.

FACTURE ET RÈGLEMENT DES RÉALISATIONS

31–Pour le Client particulier , le règlement d'un acompte de 50 % se fait à la signature du devis et avant début de tout travail.Le solde du règlement se fait à la livraison de la prestation, par compte Paypal. ou chèque si remise en mains propres. Si le paiement de l'acompte ne se fait pas dans les 15 jours suivant signature contrat (sauf si accord amiable entre les 2 parties), le contrat sera considéré comme nul.

32–Pour les sociétés, collectivités, associations et autres, sauf délai de paiement supplémentaire convenu par accord entre les deux parties figurant sur le devis, le paiement du solde s'effectue au plus tard au quinzième (15ème) jour suivant la date de facturation (C.com. art. L.441-6, al.2 modifié de la loi du 15 mai 2001). Tout retard de paiement pourra donner lieu à des pénalités de retards exigibles sans rappels au taux de 10 % de la facture totale par semaine de retard ainsi qu'à une amende forfaitaire de 40€ (C.com article D441-5).

33–Toute prestation commencée sera due au prorata du travail déjà effectué. (50% du montant total après la réception des éléments et le début de la réalisation de la prestation / 70 % du montant total après la réalisation de la prestation à la moitié / 90 % du montant total après la réalisation de la prestation à plus de la moitié.

34– Le Client devra régler la somme selon les spécifications prévues sur le devis, soit par chèque libellé au nom de Arnaud le Gall, soit par virement bancaire sur le compte de Arnaud le Gall (le numéro de RIB sera fourni) pour les professionnels et par Paypal pour les particuliers.

35–Toute contestation ou réserve relative à une facture devra être notifiée à « Arno-figurines » au plus tard dans les cinq (5) jours de sa réception. A défaut, la facture sera considérée comme définitivement acceptée par le Client et la créance correspondante comme incontestable.

FRAIS ANNEXES

36– Les fournitures éventuellement nécessaires à la réalisation du travail qui ne sont pas comprises dans le montant du devis, sont à la charge du Client hors du devis de création.

DÉLAIS DE RETRACTATION

37– Clients Professionnels : Le délai de rétractation n'est pas de rigueur entre professionnels.

38– Clients particuliers : Si le Client change d'avis après validation, un remboursement est possible, tant que « Arno-figurines » n'a pas commencé le travail. Si le travail est déjà commencé, voir numéro 33 . Le premier versement sera remboursé par « Arno-figurines » moins les frais de transferts éventuels en vigueur, les frais de fournitures et matériels dépensés par « Arno-figurines » pour la préparation du travail commandé par le Client. Les frais de transport restent à la charge du Client.

ACOMPTE, ANNULATION DE COMMANDE ET RUPTURE DE CONTRAT

39– Si le Client souhaite annuler ou rompre le contrat du fait du Client et sans que celui-ci soit en mesure de prouver une faute grave commise par « Arno-figurines », les sommes (acompte compris) ayant déjà été versées à « Arno-figurines » ne pourront en aucun cas être récupérées et seront acquises pour « Arno-figurines » comme règlement des travaux déjà fournis au client.

40– Si « Arno-figurines » souhaite annuler ou rompre le contrat du fait de son propre fait et si les raisons de l'annulation ou de la rupture n'engagent pas le client (comportement illicite, défaut de paiement, non-transmission des éléments nécessaires sous 10 jours après signature du devis...), « Arno-figurines » s'engage à reverser au client l'intégralité des sommes perçues dans un délai de 60 jours à compter de la déclaration d'annulation ou de rupture.

INCAPACITÉ DE TRAVAIL

41– En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, « Arno-figurines » se réserve le droit de modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par le Client le versement d'indemnités. Il est admis que « Arno-figurines » doit avertir le Client dès le premier jour ouvrable de son incapacité, si son état de santé lui permet.

LA FORCE MAJEUR

42– Les parties ne peuvent être considérées comme responsables ou ayant failli à leurs obligations contractuelles, lorsque le défaut d'exécution des obligations respectives a pour origine la force majeure ; le contrat entre les parties est suspendu jusqu'à l'extinction des causes ayant engendrées la force majeure. La force majeure prend en compte des faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles et indépendants de la volonté des parties, malgré tous les efforts raisonnablement possibles pour les empêcher. Sont aussi considérés comme cas de force majeure, le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, électrique, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication, et notamment tous les réseaux accessibles par Internet, ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication extérieurs aux parties. La partie touchée par la force majeure en avisera l'autre dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date à laquelle elle en aura eu connaissance. Les deux parties conviendront alors des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie.

DROIT DE PUBLICITÉ

43– « Arno-figurines » se réserve le droit de mentionner sa création pour le Client comme référence et d'utiliser des images des travaux concernées, dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe (réseaux sociaux...) et de publicité.

UTILISATION PRESTATION :

44-Le Client n'a pas le droit d'utiliser la prestation réalisée par « Arno-figurines » pour participer à des concours de peintures de figurines en son nom propre ou celui d'une société, d'une association etc...Ni d'inscrire « Arno-figurines » dans un concours sans son autorisation.

RÉCLAMATION

45– En cas de litige, le Client et « Arno-figurines » s'engagent, avant toute saisie d'un organisme judiciaire ou administratif, à négocier un accord amiable avec l'autre partie. Si aucune solution n'est trouvée, l'un comme l'autre pourront alors saisir les autorités compétentes.